

l'anglais et le français sont officiellement sur un pied d'égalité au Parlement, à l'Assemblée législative du Québec, dans les tribunaux fédéraux et dans les tribunaux du Québec. Il est également permis de publier les lois du gouvernement fédéral et les lois du Québec dans les deux langues. Ces droits sont sacrés.

Monsieur l'Orateur, notre pays est profondément divisé. Il l'a toujours été. Le premier ministre espère, à la veille du centenaire de la Confédération, qu'il nous sera possible de faire quelque chose pour résoudre ces difficultés. Nous avons toujours soutenu que, dans une association à parts égales, les droits constitutionnels doivent être mutuellement reconnus et respectés. Lors d'une allocution prononcée en février 1963, je disais, au nom du gouvernement, les paroles suivantes:

Cependant, on s'est demandé de temps à autre si, à l'approche du premier centenaire de la Confédération, le Canada avait atteint la pleine mesure des réalisations que les Pères de la Confédération avaient anticipées.

J'ai proposé, bien entendu, avec l'appui unanime du cabinet et de nos collègues de la Chambre des communes, qu'il y avait lieu de convoquer une conférence nationale sur la Confédération, pour examiner certaines questions, y compris celles dont on s'occupe maintenant de manière incertaine, assez vague et plutôt évasive. Je disais alors:

La portée de la conférence sera des plus étendues. Elle sera chargée d'étudier les voies et moyens de rapatrier la constitution; le problème d'une représentation équitable dans la fonction publique, les sociétés de la Couronne et autres organismes du gouvernement; les recommandations du rapport Therrien...

... qui, Votre Honneur le sait, faisait partie du rapport de la Commission Glassco; je poursuivais en disant:

...le choix d'un drapeau national, et d'autres symboles de notre souveraineté nationale. Bref, la conférence sera chargée de faire une enquête étendue sur le biculturalisme et le bilinguisme.

A la lumière des événements des trois dernières années, les exigences en la matière se sont accrues. Nous devons faire face à des problèmes très ardues. Diverses doctrines ont été proposées. Il y a eu la doctrine des deux nations dont le gouvernement avait adopté le principe il y a trois ans jusqu'à ce que le député de Mont-Royal décide d'en donner une nouvelle interprétation. Il y a eu la théorie de l'option dérogatoire aboutissant à l'isolement de la province de Québec. Cette théorie, en fait, s'est évanouie en fumée au cours du congrès du parti libéral tenu à Québec la semaine dernière.

Il y a eu aussi la théorie des États associés. C'était le cheval de bataille du président du Conseil privé qui pendant un certain temps, jusqu'à l'arrivée du secrétaire parlementaire du premier ministre, avait préconisé l'adoption de cette doctrine.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Nous avons opté contre ces mesures; on a dit que nous étions anti-Québec. Le côté intéressant de l'affaire c'est que lorsque nous avons déclaré à la Chambre des communes que nous nous opposions à la formule de modification, alors que toutes les provinces sauf Québec l'avaient approuvée, on a soutenu que notre attitude était anti-Québec. Maintenant, le premier ministre de cette province et tous ses adeptes adoptent la même attitude que nous, parce que nous nous étions rendu compte que cette formule momifierait la constitution du Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Ne croirait-on pas entendre le député de Kamloops (M. Fulton)?

Le très hon. M. Diefenbaker: Quant au député de Kamloops, il est constant. Une fois que le président du conseil privé a eu tripoté cette formule, elle n'était plus la même. (*Exclamations*)

Vu les interruptions, monsieur l'Orateur, puis-je dire ceci...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous nous écartons, ce me semble, de la déclaration du premier ministre qui, à mon avis du moins, portait sur le bilinguisme dans la fonction publique. Je prierais le très honorable chef de l'opposition de bien vouloir revenir au sujet.

• (3.00 p.m.)

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement. Après tout, à la fin de son exposé, le premier ministre a soutenu que ces mesures assureraient l'unité. Le chef de l'opposition parle présentement d'unité.

L'hon. M. Pickersgill: A propos du rappel au Règlement du député d'Ontario, le très honorable député contribuerait à l'unité du pays, je pense, s'il ne citait pas faussement un ancien premier ministre du Canada qui n'a en aucun temps fait les déclarations qu'on lui attribue au sujet des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. (*Exclamations*)

L'hon. M. Ricard: Lisez seulement ceci.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un peu de décorum, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Apparemment, je ne me suis pas fait clairement comprendre de Votre Honneur. Ce que l'on fait aujourd'hui ne touche qu'un seul aspect du bilinguisme. Il faudrait étudier le problème dans son ensemble au lieu de l'aborder point par point.